



**MINISTÈRES  
ÉDUCATION  
JEUNESSE  
SPORTS  
ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
RECHERCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des ressources humaines**

## **RAPPORT DU JURY**

**SESSION 2025**

**Concours : CAPET interne et CAER-CAPET**

**Section : Sciences et techniques médico-sociales**

Rapport de jury présenté par : Sabine CAROTTI, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
Présidente du concours

# Sommaire

<b>1. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES :</b>	<b>3</b>
Concours CAPET interne	
Concours CAER (concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés)	
<b>2. EPREUVE D'ADMISSIBILITE : RAPPORT DE L'EPREUVE</b>	<b>4</b>
2.1. Attendus de l'épreuve	
2.2. Observations	
<b>3. EPREUVE D'ADMISSION : RAPPORT DE L'EPREUVE</b>	<b>7</b>
3.1. Caractéristiques de l'épreuve	
3.2. Attendus de l'épreuve	
3.3. Observations	
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	<b>10</b>

## 1. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES :

### Concours : CAPET interne

Nombre de candidats inscrits	138
Nombre de candidats présents et non éliminés	61 (44,2% des inscrits)
Moyenne générale des candidats admissibles	11.30/20
Candidats admissibles	28
Barre d'admissibilité	09/20
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	27
Meilleure note	17,5/20
Nombre de candidats admis sur liste principale	12
Barre d'admission	9,90/20
Nombre de postes	12

### Concours : CAER (concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés)

Nombre de candidats inscrits	32
Nombre de candidats présents et non éliminés	20 (62,5% des inscrits)
Moyenne générale des candidats admissibles	13.65/20
Candidats admissibles	17
Barre d'admissibilité	09/20
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	13
Meilleure note	17/20
Nombre de candidats admis sur liste principale	8
Barre d'admission	12,40/20
Nombre de postes	8

## **2. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE : RAPPORT DE L'ÉPREUVE**

Les épreuves du concours interne du CAPET sont définies dans l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

Conformément à l'annexe III « épreuve d'admissibilité » de cet arrêté, l'épreuve d'admissibilité s'appuie sur un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

### **2.1. Attendus de l'épreuve**

Le jury rappelle que :

Le candidat doit avoir pris connaissance de la définition de l'épreuve dans les textes officiels précédemment cités.

Le dossier RAEP doit être composé de deux parties structurées :

- la première, de **deux pages maximum**, dans laquelle le candidat présente son parcours professionnel en mettant en évidence les compétences utiles au métier d'enseignant et exploitables dans la discipline du concours ;
- la seconde, de **six pages maximum**, dans laquelle le candidat présente une de ses réalisations pédagogiques et l'analyse argumentée de l'activité décrite.

L'activité pédagogique présentée doit avoir été conçue et mise en œuvre dans l'un des niveaux d'enseignement de la discipline du concours Sciences et Techniques Médico-Sociales (STMS) en lycée technologique : classe de seconde en enseignement optionnel « Santé Social », classes de première ou de terminale dans l'enseignement de spécialité de Sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS) en baccalauréat Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S), en BTS Economie sociale familiale (ESF), DE de Conseiller en économie sociale familiale (CESF), BTS Services et prestations dans les secteurs sanitaire et social (SP3S) ou DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique (IMRT).

A la suite de ces deux parties, le candidat joindra en annexe(s) un ou deux exemples de documents pertinents au regard de l'activité pédagogique décrite (fiche séquence, séance, document élève, etc.).

L'authenticité des situations décrites et des documents présentés fait l'objet d'une attestation sur l'honneur signée du candidat, sur la page de garde réglementaire prévue à cet effet et placée en tête du dossier.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité ;
- la prise en compte de la diversité des élèves ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée et les propositions de remédiation ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

## **2.2. Observations**

Le jury considère qu'un dossier de qualité :

- correspond à la définition de l'épreuve : page de garde signée par le candidat, respect du nombre de pages, structuration du dossier en 2 parties, présence d'annexes (un ou deux exemples de documents ou travaux élaborés/sélectionnés par le candidat et utilisés lors de la séquence présentée et dont les renvois doivent apparaître dans le dossier) ;
- est structuré et rédigé de manière cohérente afin de faciliter la lecture et la compréhension par le jury ;
- est rédigé avec un niveau de langage adapté (vocabulaire pédagogique et didactique) et une bonne maîtrise du français ;
- comprend une séquence pédagogique en adéquation avec le niveau visé, avec le programme/référentiel en vigueur ;
- comprend une séance mise en œuvre, autrement dit expérimentée dans une classe relevant des compétences du professeur certifié STMS ;
- propose des supports pédagogiques de qualité, résultant d'investigations et/ou d'adaptations personnelles ;
- inclut des sources pertinentes, fiables, récentes et référencées.

Dans la première partie, il est attendu une mise en relief de ses propres expériences professionnelles en relation avec le référentiel de compétences de l'enseignant (BO 25 Juillet 2013) et en lien avec les enseignements d'un professeur certifié STMS. Par conséquent, on n'attend pas une liste exhaustive des compétences du candidat. Elle ne prendra pas non plus la forme d'un simple CV.

Dans la seconde partie, le candidat doit présenter une construction pédagogique dans une classe de la filière concernée, portant sur une séquence, structurée en séances, située dans une progression pédagogique. Une des séances fera l'objet d'une présentation précise selon le niveau concerné (objectifs, capacités exigibles, compétences, activités, trace-élèves envisagée, évaluations, remédiations).

Cette présentation doit être structurée, concise et argumentée. Le candidat doit démontrer la capacité à prendre du recul sur sa pratique et à apporter des pistes de remédiation.

Sur la forme, le dossier doit :

- être bien lisible une fois numérisé ;
- respecter les exigences typographiques énoncées dans la définition de l'épreuve ;
- être paginé;
- être organisé (plan, paragraphes, présentation aérée...)
- respecter les règles d'anonymat (territoire géographique et établissements).

## Constats du jury :

Les dossiers de qualité présentent :

- un écrit structuré, cohérent et argumenté démontrant des qualités rédactionnelles.
- une première partie qui permet de bien mettre en relation les expériences professionnelles du candidat avec les compétences du métier d'enseignant en STMS.
- une seconde partie qui présente :
  - une activité pédagogique correctement inscrite dans l'un des niveaux d'enseignement du concours ;
  - une maîtrise didactique et pédagogique de la séance présentée ;
  - une mise en valeur de compétences d'analyse, de synthèse et de réflexivité du candidat.

Les dossiers présentant certaines faiblesses ou manquements :

- s'appuient sur des référentiels ou programmes hors du champ disciplinaire du CAPET STMS (premier degré, collège, CAP, baccalauréat professionnel, formations de travailleurs sociaux, formations paramédicales, encadrement de stagiaires, actions de prévention...)
- ne comprennent pas de réalisation pédagogique en seconde partie ou se limitent à la recopie du programme/référentiel sans appropriation ;
- mobilisent des supports qui ne sont pas actualisés, fiables et pertinents ;
- énumèrent des compétences et des qualités personnelles non reliées au parcours professionnel. Il ne suffit pas de citer l'expérience professionnelle pour qu'une compétence en soit dégagée.

**Point de vigilance** : l'absence de page de garde réglementaire, ou une page de garde non signée et/ou non datée entraîne la non-conformité du dossier.

Le jury attend que :

- la construction de la séquence suive un fil conducteur lisible et rigoureux ;
- la séquence présentée soit resituée dans le programme ou le référentiel du niveau d'enseignement choisi ;
- les situations d'apprentissage s'appuient sur des démarches pédagogiques spécifiques au niveau d'enseignement : démarche technologique en baccalauréat et contextes professionnels pour les formations post-baccalauréat ;
- la mise en activité des élèves soit explicitée ;
- les documents utilisés dans le cadre de la situation d'apprentissage soient référencés, sourcés et actualisés ;
- l'évaluation de la séquence et/ou de la séance soit présentée, explicitée et exploitée ;
- l'interdisciplinarité et/ou la transversalité soient abordées ;
- l'ensemble des annexes n'excède pas 10 pages et doit être en lien avec la séquence proposée ;
- les concepts de psychopédagogie et de didactique utilisés par le candidat soient maîtrisés et illustrés dans la séquence.

### **3. ÉPREUVE D'ADMISSION : RAPPORT DE L'ÉPREUVE**

#### **3.1. Caractéristiques de l'épreuve**

Les candidats ont travaillé sur deux sujets différents (un exemple est joint en annexe) portant sur le programme de Sciences et techniques sanitaires et sociales en classe de terminale baccalauréat ST2S, en référence au BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019, et sur le référentiel du BTS ESF, en référence au BOEN n 35 du 24 septembre 2009.

L'épreuve se déroule en deux temps, la préparation de l'épreuve et la soutenance orale.

**La préparation de l'épreuve dure 5 heures** (en salle informatique) qui se décomposent en :

- 4 heures pendant lesquelles les candidats :
  - s'approprient le sujet ;
  - réalisent les travaux pratiques (recherche documentaire, production de supports pédagogiques et notamment le support demandé dans le sujet ...) en utilisant l'outil numérique ;
  - conçoivent une séquence de formation en exploitant les résultats des travaux pratiques ;
  - réalisent de manière détaillée une des séances de la séquence proposée.

- 1 heure pendant laquelle les candidats :
  - préparent l'exposé.

L'oral face aux membres du jury dure 1 heure maximum, il est composé de deux parties :

Un exposé de 30 minutes et un entretien avec le jury de 30 minutes.

L'exposé, structuré et argumenté, a pour objectifs :

- d'expliciter la démarche méthodologique mise en œuvre lors des travaux pratiques en mettant en évidence et en analysant les informations issues des investigations ;
- de présenter le support produit et son utilisation ;
- de décrire une séquence de formation ;
- de présenter de façon détaillée une des séances constitutives de la séquence.

L'entretien avec le jury permet plus particulièrement au candidat :

- de préciser certains points de sa présentation ;
- d'expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Comme précisé dans l'arrêté du 25 janvier 2021, un temps d'entretien (maximum 10 minutes) peut être réservé à un échange sur le dossier de RAEP.

### **3.2. Attendus de l'épreuve**

Pour cette épreuve, le jury évalue à la fois les qualités pédagogiques, les connaissances scientifiques et techniques relatives aux sujets proposés et les capacités du candidat à justifier ses choix et à les argumenter.

Il est important que les candidats aient une maîtrise approfondie des contenus scientifiques du domaine sanitaire et social correspondant au niveau du concours pour dispenser un enseignement adapté. Les candidats doivent réaliser un travail de recherche et d'appropriation des contenus disciplinaires.

Le candidat doit s'approprier les programmes des enseignements, qui peuvent être confiés à un professeur de STMS ainsi que les référentiels des formations, dans lequel il peut intervenir :

- enseignement technologique optionnel « Santé et social » en classe de seconde ;
- enseignement technologique de spécialité de sciences et techniques sanitaires et sociales en cycle terminal de la série ST2S ;
- enseignements de spécialité des BTS ESF, SP3S, DE CESF, DTS IMRT.

En effet, même si ces programmes et référentiels sont mis à disposition lors de la préparation de la séquence, il est essentiel que les candidats en aient pris connaissance avant l'épreuve. Pour concevoir une séquence pédagogique cohérente, le candidat doit avoir intégré les objectifs de formation et les finalités des enseignements et des diplômes préparés. La diversité scolaire et l'hétérogénéité des classes sont également à prendre en compte.

Des observations pédagogiques *in situ* de séances correspondant aux enseignements d'un professeur certifié STMS peuvent compléter la préparation de l'épreuve.

Par ailleurs, la maîtrise de la recherche documentaire avec l'outil numérique est indispensable pour réaliser les investigations conduites lors des travaux pratiques du sujet.

La réalisation de l'activité pratique est un attendu du jury dans la mesure où cette activité s'inscrit dans la préparation de la séquence d'enseignement.

L'exposé dans le respect des trente minutes imparties, doit mettre en évidence :

- un plan structuré ;
- la démarche méthodologique adoptée ;
- les résultats des investigations, leur analyse et leur utilisation en tout ou partie, pour la construction de la séquence ;
- la production de l'activité pratique demandée ;
- une justification des choix pédagogiques et didactiques pour l'élaboration de la séquence et de la séance présentées.

Au cours de l'entretien, la commission d'interrogation demande au candidat :

- de préciser certains points de l'exposé ;
- d'expliquer et de justifier ses choix dans un esprit d'ouverture et avec une prise de recul.

### **3.3 Observations**

Le jury a apprécié la qualité de certaines prestations tant dans la réalisation des travaux pratiques, que de l'exposé et de l'entretien, intégrant une approche réaliste et concrète du métier d'enseignant :

- dans le champ disciplinaire avec :
  - une maîtrise de connaissances actualisées ;
  - la qualité des références utilisées lors du TP ou de la construction de la séquence / séance ;
  - une logique des contenus de formation exposés.
  
- dans le champ pédagogique avec :
  - une construction de séquence contextualisée, pertinente et cohérente et son inscription dans une progression et une articulation logique des séances.
  - une présentation détaillée d'une séance ;
  - une mise en œuvre de la démarche technologique pour le baccalauréat ST2S ;
  - une approche transversale (exemple : pôle thématique-pôle méthodologique ; modules...) et interdisciplinaire des contenus de formation ;
  - une ou des propositions d'évaluation illustrée(s), adaptée(s) et conforme(s) au niveau attendu ;
  - une prise en compte de la diversité des élèves dans la proposition pédagogique ;
  - une aptitude à prendre du recul et à adopter une démarche réflexive.

La prestation orale et l'entretien ont permis de mettre en évidence les qualités d'écoute et l'aptitude au dialogue, le dynamisme de certains candidats et leur capacité à justifier leurs choix.

Cependant, pour un grand nombre de candidats, le jury a constaté lors de l'exposé et l'entretien :

- des connaissances scientifiques et techniques insuffisantes ;
- certaines fragilités dans la connaissance et l'utilisation des programmes ;
- des fragilités dans la démarche technologique mise en œuvre ;
- l'absence de réalisation de l'activité de travaux pratiques ;
- un réinvestissement absent ou non pertinent de l'activité de travaux pratiques ;
- l'absence de présentation de la démarche d'investigation utilisée lors des travaux pratiques ;
- un manque de prise de recul par rapport aux sources (critères de fiabilité, référencement) et résultats des recherches ;
- une maîtrise insuffisante des finalités des formations en lien avec la spécialité du concours ;
- une organisation de séquence qui ne prend pas en compte les éléments des programmes en lien avec les attendus du sujet ;
- des constructions de séquences et séances sans réel objectif pédagogique ou intention formative, imprécises, irréalisables, ou mal situées dans la progression annuelle (difficulté, durée) ;
- des capacités exigibles qui ne sont pas sélectionnées ou mobilisées à bon escient ;
- une présentation qui ne prend pas en compte les élèves et qui reste très théorique.
- des activités sans consigne et/ou sans support ;
- des activités élèves dont les supports et/ou la consigne sont strictement identiques à ceux du sujet candidat ;
- des exposés sans réelle argumentation ou justification des choix ;
- l'utilisation de certains concepts pédagogiques cités sans maîtrise ou ancrage dans un réel ;
- l'utilisation non pertinente et non argumentée des outils et des supports ;
- des évaluations sans lien avec les objectifs de la séquence, et sans informations sur les modalités et les contenus.

Le jury souligne également :

- une mauvaise gestion du temps lors de l'exposé ;
- une difficulté à échanger et à apporter des remédiations malgré les sollicitations du jury ;
- un manque de dynamisme, une posture inadaptée, une mauvaise gestion du stress ;
- un manque de rigueur dans le vocabulaire (vocabulaire technique ou technologique approximatif, registre de langage inadapté, une expression écrite parfois défailante) ;
- des exposés, non structurés (absence d'introduction et de conclusion).

**Un exemple de sujet est présenté en annexe.**

### **CONCLUSION GENERALE**

La session 2025 des concours CAPET interne STMS et CAER STMS a admis 20 candidats pour les 20 postes offerts par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ce qui représente un taux de réussite **de 24,6% (81 candidats présents)**. Que tous ces candidats soient félicités par l'ensemble du jury.

Le jury a apprécié les dossiers de RAEP dont la structuration et les contenus personnalisés mettent en valeur les compétences professionnelles acquises. Cependant, trop de dossiers de RAEP ne respectaient pas la définition d'épreuve sur la forme et le fond. Le jury constate également un nombre croissant de dossiers hors champ des enseignements relevant d'un CAPET STMS. Il insiste donc sur l'importance de respecter la définition d'épreuve.

Si ce concours ne peut être exclusivement réservé aux candidats ayant une expérience d'enseignement relevant d'un CAPET en sciences et techniques médico-sociales, il est cependant indispensable que les candidats aient pris connaissance de la diversité des enseignements et niveaux de formation auxquels ils seront confrontés en adéquation avec la définition des épreuves.

La diversité des publics accueillis et leurs particularités, élèves et étudiants, doivent être également connus.

Il est important de préciser qu'un candidat au concours de recrutement des professeurs de sciences et techniques médico-sociales doit avoir une réelle maîtrise du champ disciplinaire et de la didactique de la discipline, afin de lui permettre d'aborder les problématiques sous les aspects scientifique, économique, sociologique et juridique et de pouvoir en faire ainsi une analyse pertinente.

*Le jury tient à remercier, monsieur le Proviseur, monsieur le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques et l'ensemble des personnels du lycée Jean Rostand à Caen pour l'accueil et l'aide efficace apportés dans la mise en place de ce concours. Grâce à eux, ce concours s'est déroulé dans d'excellentes conditions.*

## ANNEXE :

### SESSION 2025 SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

#### Épreuve pratique d'admission

Leçon portant sur les programmes des lycées et des classes post-baccalauréat

#### SUJET A

**Travaux pratiques** : quatre heures ;  
**Préparation de l'exposé** : une heure ;  
**Exposé** : trente minutes ;  
**Entretien** : trente minutes.

Vous enseignez les Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales en classe de terminale de la série technologique Sciences et Technologies de la Santé et du Social.

Vous concevez et organisez une séquence de formation prenant appui sur les investigations et analyses que vous aurez effectuées au cours des travaux pratiques. Vous présentez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de cette séquence.

Les capacités à développer dans cette séquence sont liées au module « Politiques, dispositifs de santé publique et d'action sociale » et plus particulièrement dans la partie « Étude de dispositifs s'inscrivant dans une politique sociale ».

Les capacités exigibles à travailler sont notamment :

Contenu	Capacités exigibles
<p>Périmètre de l'intervention : population, missions, objectifs. Modalités d'intervention auprès et avec des publics. Acteurs du dispositif ; partenariat, complémentarité ; participation de la population. Cadre institutionnel et financement.</p> <p><i>Principales notions :</i> Action sociale – association – besoins sociaux – collectivité publique – contractualisation – décentralisation – partenariat – politique sociale – solidarité – territoire d'action sociale – traité, règlement européen ; texte législatif et texte réglementaire – travail social.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Montrer comment une politique sociale participe au bien-être de l'individu et des groupes sociaux, à la cohésion sociale.</li><li>- Illustrer l'évolution de la place de l'utilisateur dans les politiques sociales.</li><li>- Présenter une politique sociale au regard d'un problème social contextualisé.</li><li>- Illustrer la pluralité des sources de financement de l'action sociale.</li><li>- Montrer l'intérêt d'un diagnostic des besoins sociaux sur un territoire pour la conception d'une politique sociale locale, d'un dispositif.</li><li>- Analyser un dispositif s'inscrivant dans une politique sociale.</li><li>- Analyser la diversité des interventions sociales et leur complémentarité en réponse à un problème social.</li></ul>
Les relations entre les politiques sociales et les questions de santé font l'objet d'une première approche.	

## TRAVAUX PRATIQUES (4 heures)

### Diagnostic et politique sociale

L'existence de mesures sociales définies à un niveau local est, en France, un fait ancien. Visant initialement l'assistance aux pauvres, ces aides ont précédé la mise en place d'un système national de protection sociale. L'avènement de la III<sup>e</sup> République est marqué par « la confirmation du référent territorial en matière d'assistance et d'hygiène publiques » (Pollet, 2013). D'ailleurs, la charte municipale de 1884 donne aux communes une grande liberté, en leur attribuant une clause générale de compétence. La nouvelle base solidariste à caractère professionnel sur laquelle se sont construites les assurances sociales puis, après 1945, la Sécurité sociale a contribué à une mise à l'écart de l'assistance et à un effacement corrélatif du local. Cependant, l'un et l'autre n'ont jamais totalement disparu, comme l'atteste, par exemple, la création, en 1952, des Bureaux d'Aide Sociale (BAS) afin de remplacer les bureaux de bienfaisance issus de la Révolution. Le début des années 1980 a marqué une inflexion notable vers un retour du local. En redéfinissant les compétences des différents échelons territoriaux, l'État central cherche à impliquer de nouveaux acteurs, non seulement dans la gestion de l'action publique, mais aussi dans sa définition, voire sa conception. La réforme constitutionnelle de 2003 qui s'est traduite par un vaste transfert de compétences a conforté cette évolution tandis que la nouvelle organisation territoriale qui se met en place aujourd'hui avec les grandes régions, les métropoles et les intercommunalités élargies renforce cette tendance. [...]

JL. OUTIN, S. DAUPHIN, Politiques sociales locales, programme de recherche de la DREES et de la CNAF, Les dossiers de la DREES n°33, février 2019, [en ligne], disponible sur <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>, consulté le 16 janvier 2025

### Consigne de l'activité de travaux pratiques

**Réaliser une carte heuristique permettant de montrer la nécessité d'un diagnostic pour la conception d'une politique sociale locale sur un territoire donné.**

Les résultats de vos investigations pourront être imprimés (10 pages maximum).

### **Vous disposez de 5 h en salle de TP informatique pour :**

- vous approprier le sujet ;
- préparer les travaux correspondant à la compétence liée à l'utilisation des techniques de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) ;
- réaliser les investigations et les analyses relatives au sujet ;
- envisager la préparation de la séquence d'enseignement en lien avec l'activité pratique et détailler une séance de formation ;
- préparer votre exposé oral.

## PRÉSENTATION D'UNE SÉQUENCE DE FORMATION (1 heure)

**Vous disposez d'une heure devant le jury pour un exposé et un entretien.**

**Durant l'exposé de 30 minutes, vous :**

- explicitez votre démarche méthodologique ;
- mettez en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques ;
- décrivez la séquence de formation élaborée et présenterez de manière détaillée une des séances de formation constitutive de la séquence.

**Durant l'entretien de 30 minutes, vous pourrez être amené(e) à :**

- préciser certains points de votre présentation ;
- expliquer et justifier vos choix de nature didactique et pédagogique.

### ANNEXES

**ANNEXE 1 : DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**, Le Département, chef de file des territoires girondins, 2017, [en ligne]. Disponible sur [www.gironde.fr](http://www.gironde.fr), (consulté le 16 janvier 2025).

**ANNEXE 2 : LA PITAYA**, Diagnostic social de territoire, pays de Sommières, Convention territoriale globale de services aux familles, 2022, [en ligne]. Disponible sur [www.ccpaysdesommieres.fr](http://www.ccpaysdesommieres.fr) (le lien complet mais sous forme réduite est accessible sur <https://dgxy.link/UWFM>), consulté le 16 janvier 2025.

**ANNEXE 3 : SOLIDARITE POUR L'HABITAT**, Précarité énergétique en Lot et Garonne : diagnostic, 2023, [en ligne]. Disponible sur [www.lotetgaronne](http://www.lotetgaronne) (le lien complet mais sous forme réduite est accessible sur : <https://dgxy.link/qm5aH>), consulté le 16 janvier 2025.

**ANNEXE 4** : Mode opératoire « Digimindmap », 2025

# ANNEXE 1 : RÉGION, DÉPARTEMENT, INTERCOMMUNALITÉS, COMMUNES : QUI S'OCCUPE DE QUOI ?



Source : DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, Le Département, chef de file des territoires girondins, 2017, [en ligne]. Disponible sur <https://www.gironde.fr>, (consulté le 16 janvier 2025)

## ANNEXE 2 : LE DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE - SYNTHÈSE

### SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ENFANCE

#### LA POLITIQUE ENFANCE INTERCOMMUNALE, UN SOCLE SOLIDE

- 19 écoles (14 communes sur 18)
- 2 000 élèves
- 1 300 repas
- 500 enfants transportés quotidiennement
- 6 pôles périscolaires (17 sites)
- 4 centres de loisirs

#### DES BESOINS IMPORTANTS SUR LE TERRITOIRE

##### Une part significative d'enfants de 3 à 11 ans

- 2 323 enfants de 3 à 11 ans
- Soit 9,8% de la population totale

##### Des constats sur le territoire aujourd'hui

- Davantage de situations familiales diverses (recomposées, monoparentales, fragilisées et vulnérables...)
- L'arrivée de nouvelles familles
- Des besoins de proximité, de praticité, de souplesse, d'adaptation
- La présence grandissante des écrans au sein des familles

### SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ENFANCE

#### L'accueil de loisirs extra-scolaire, une offre de qualité

- Une offre de services conséquente, uniforme et de qualité
- Une flexibilité de fonctionnement
- Des activités variées
- La fermeture du centre de loisirs de Calvisson en août / Insatisfaction familles / Rupture continuité et proximité de l'offre d'accueil
- Les 9-11 ans: public difficile à capter, qui ne se retrouve plus dans l'offre proposée actuellement

#### L'ARTICULATION DES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT ET LA COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS

- Une offre en amélioration continue
- Une harmonisation de fonctionnement des services à l'échelle intercommunale
- Des coopérations :
  - Entre structures
  - Entre acteurs
  - Inter fédération ou réseau, à conforter

#### UNE OFFRE QUALITATIVE, RICHE ET VARIÉE SUR LES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT AVEC DES ORGANISATIONS MULTIPLES

##### Un bon maillage des établissements scolaires sur le territoire

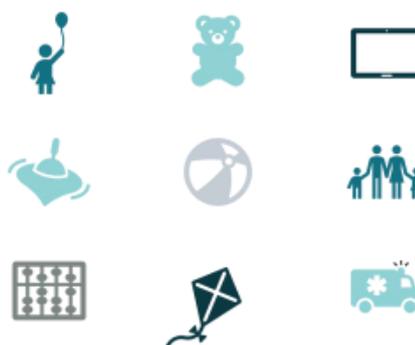
- Un partie de l'organisation du service public « transports scolaires » assurée par la CCPS pour le compte de la Région (500 enfants)
- Un Projet Éducatif De Territoire ancré et des actions transversales articulées avec les acteurs de la communauté éducative, associé à la signature d'un Plan Mercredi
- Le développement du numérique à l'école
- 120 à 140 enfants par jour en moyenne bénéficiant du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), un dispositif coordonné et financé par la CAF
- L'accueil d'enfants en situation de handicap sur le temps scolaire à consolider

##### Un accueil de loisirs périscolaire structuré

- Une souplesse de fonctionnement
- Une amplitude horaire adaptée

#### Des souhaits exprimés par les familles

- Avoir une place en centre de loisirs
- Bénéficier d'une possibilité de garde à proximité au mois d'août (fermeture ALSH Calvisson)
- Profiter d'infrastructures plus modernes
- Développer une offre plus adaptée pour les 9-11 ans



CCPS : Communauté de communes du pays de Sommières

Source : LA PITAYA, Diagnostic social de territoire, pays de Sommières, Convention territoriale globale de services aux familles, 2022, [en ligne]. Disponible sur [www.ccpaysdesommieres.fr](http://www.ccpaysdesommieres.fr) (le lien complet mais réduit est accessible sur <https://dgxy.link/IUWFM>), consulté le 16 janvier 2025.



# ANNEXE 4 : UN EXEMPLE D'OUTIL D'ELABORATION DE CARTES MENTALES, MODE OPERATOIRE « DIGIMINDMAP »

Etape 1 : Se connecter sur <https://ladigitale.dev/digimindmap/#/>



Etape 2 : Créer une nouvelle carte heuristique

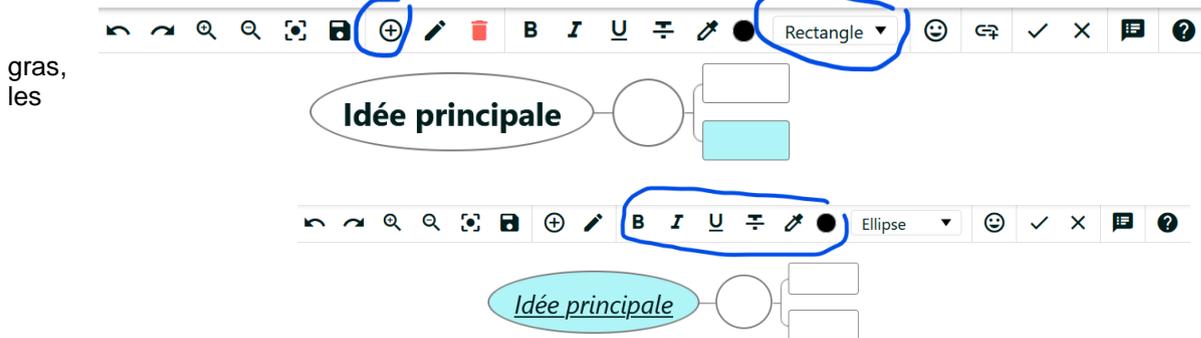
Sous étape 2.1 : Donner un nom à la carte : Utiliser le numéro candidat.

Sous étape 2.2 : Choisir la question secrète « Quel est mon mot préféré ? »

Sous étape 2.3 : Saisir la réponse secrète « CAPET »

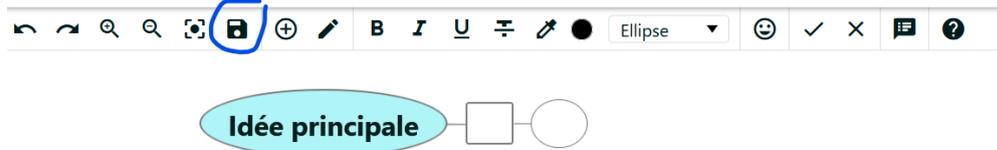
Etape 3 : Composer votre carte mentale :

Créer des nœuds, ajouter des ellipses, rectangles, traits ; intitulez...

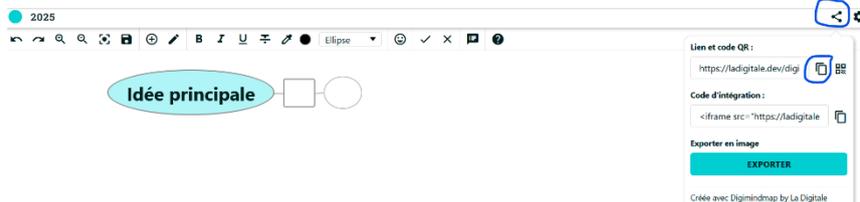


Etape 4 : Mettre en italique, modifier couleurs des encadrés et traits ...

Etape 5 : Enregistrer régulièrement votre carte mentale



Etape 6 : Copier le lien de votre carte mentale - **Attention cette étape est essentielle afin de présenter la carte devant le jury**



Sous étape 6.1 : Cliquer sur « Partager »

Sous étape 6.2 : Copier le lien.

Sous étape 6.3 : Coller ce lien dans un document

de traitement de textes afin d'être réutilisé lors de la présentation devant le jury.

Etape 7 : Enregistrer ce document de traitement de textes sur la clé remise en début d'épreuve

Pour accéder à votre carte mentale, cliquer sur le lien.

Etape 8 : **Après votre passage devant le jury**, il vous sera demandé de supprimer cette carte.

Source : Mode opératoire « Digimindmap », 2025